

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES  
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2014

|                       |    |   |
|-----------------------|----|---|
| En exercice :         | 27 | <p>L'an deux mil quatorze, le cinq juin, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire.</p> <p><b>Membres présents :</b> Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BARRÉ Jean-Noël, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, Mme HAMON Catherine, M. LEMÉTAYER Claude, Mme MASSIN Emilie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SHVAN Nicole .</p> <p><b>Absents :</b> Mme CHANVRY Alda, Mme FAUCONNIER Sylvie, M. GANCHE Jean-Luc.</p> <p><b>Procurations :</b> Mme CHANVRY Alda à M. CACHERA Daniel, Mme FAUCONNIER Sylvie à Mme DELÉPINE.</p> <p><b>Secrétaire de séance:</b> Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne</p> <p><i>Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.</i></p> |
| Présents :            | 24 |   |
| Absents :             | 3  |   |
| Procurations :        | 2  |   |
| Votants :             | 26 |   |
| Date de convocation : |    |   |
| Le 30 mai 2014.       |    |   |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.

**2014/72 Statuts de la Communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel a approuvé ses statuts le 22 février 2014 approuvant ses statuts et que les conseils municipaux des communes membres ont trois mois à compter de la réception de cette délibération pour se prononcer sur les statuts proposés,

M. le Maire ajoute que les communes ont peu de marge de manœuvre, que bien souvent les élus communaux qui votent les statuts n'ont pas participé au travail de rédaction, antérieur au renouvellement des conseils municipaux, certains élus se sentant isolés dans la nouvelle communauté de communes hésitent à approuver les statuts. M. le Maire indique qu'il appartient aux élus communautaires d'écrire un projet commun en se posant les questions suivantes : que souhaite-t-on faire ensemble, pourquoi, comment et dans quel délai...

M. Cachera demande si les statuts pourront être remis en cause ultérieurement. M. le Maire répond qu'individuellement cela ne sera pas possible mais que la communauté de communes pourra faire évoluer ses compétences. Mme Ameline rappelle que la réflexion sur la fusion a été amorcée il y a plus de deux ans que de nombreuses réunions ont été organisées et que souvent les élus qui aujourd'hui contestent n'étaient pas présents lors de ses réunions. M. Dechancé estime qu'en raison du contexte de réforme territoriale, une compétence

communautaire ne pourra redevenir communale. M. le Maire rappelle en effet que la taille minimale des établissements publics intercommunaux souhaitée est de l'ordre de 20 000 habitants.

**Considérant** que la rédaction de ces statuts est le fruit du travail réalisé en 2012 et 2013 par les communes membres, réunions auxquelles la plupart des conseillers municipaux actuels n'ont pas participé,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention, 25 pour)**

- APPROUVE les statuts annexés à la présente délibération.

#### **2014/73 Transfert des résultats du budget assainissement à la communauté de communes**

**Considérant** que la compétence assainissement collectif eaux usées a été transférée à la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel à compter du 1er janvier 2014,

**Considérant** que les résultats relevant du budget M49 assainissement collectif ont été affectés sur le budget général M14 de la Commune,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le transfert des résultats 2013 du compte administratif assainissement minoré des restes à recouvrer repris sur le budget général M14 de la Commune à la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel comme suit
  - résultat de la section de fonctionnement transféré : - 28 215.12 €
  - solde d'exécution de la section d'investissement transféré : 173 425.81 €
- Et DONNE pouvoir à M. le Maire pour passer les écritures nécessaires.

#### **2014/74 Convention pour la facturation et la perception de la redevance assainissement**

M. Bichon rappelle que la Commune va établir les factures assainissement eaux usées pour le compte de la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel, ce qui permettra aux usagers du service des eaux de Pontorson de n'avoir qu'une facture pour la distribution d'eau potable et l'assainissement collectif. M. Gazengel demande si les tarifs ont évolué. M. Bichon répond que les tarifs sont identiques à ceux qui avaient été votés par la Commune.

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à la facturation et la perception de la redevance assainissement annexée à la présente délibération.

#### **2014/75 Attribution des subventions aux associations**

M. le Maire indique qu'il sera possible d'examiner d'autres demandes mais qu'elles devront être exceptionnelles. M. le Maire souhaite que l'an prochain les subventions soient examinées plus tôt. Une discussion sur la date la plus opportune s'en suit compte tenu des calendriers différents selon les associations (année scolaire, année civile), M. Belloir indique que le conseil renouvelle ce qui est habituel mais qu'il ne souhaite pas se trouver mis devant le fait accompli et pouvoir étudier les demandes bien en amont des manifestations prévues.

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- D'ACCORDER les subventions présentées en annexe.

(Mme Ameline présidente des associations OCAC et Cabaret ne prend pas part au vote des subventions pour ces deux associations).

**2014/76 Demande de subvention pour les travaux de restauration de l'ancien prêche**

M. le Maire présente le plan de financement, et rappelle les liens de la Commune avec l'association de sauvegarde du prêche et du patrimoine local (conventions de 1993 et 2006). L'association qui a pour mission de récolter des fonds pour les travaux de restauration a accepté de consacrer 20 000 € à cette première tranche de travaux. M. le Maire remercie vivement le Président et les membres de l'association pour le travail accompli et les encourage à persévérer pour permettre l'aménagement intérieur du prêche. Suite à la demande de M. Barré, M. Lemare indique le nom des entreprises chargées de réaliser les travaux. M. Belloir ajoute que les travaux pourront commencer à partir du 7 septembre, le concert initialement prévu dans le prêche le 28 septembre devra être déplacé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE les devis établis par les entreprises,
- APPROUVE le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé,
- SOLLICITE les subventions auprès des différents partenaires conformément au plan de financement,

| Dépenses | Montant HT | Ressources  | Montant €  | pourcentage |
|----------|------------|---|------------|-------------|
| Travaux  | 118 802.40 | Etat DRAC   | 32 670     | 27.5%       |
|          |            | Département                                       | 17 820.36  | 15%         |
|          |            | Assoc sauvegarde du prêche et du patrimoine local | 20 000     | 16.83 %     |
|          |            | Fondation patrimoine                              | 1130       | 0.95 %      |
|          |            | Commune   | 47 182.04  | 39.72 %     |
| Total    | 118 802.40 | Total   | 118 802.40 | 100%        |

**2014/77 Demande de subvention pour la restauration des Tableaux de l'église de Les Pas**

M. Delamarche précise que la restauration concerne trois tableaux, que la restauration ne sera pas réalisée sur place mais dans l'atelier du restaurateur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE le plan de financement
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication,

| Dépenses | Montant HT | Ressources | Montant | Pourcentage |
|----------|------------|------------|---------|-------------|
| Travaux  | 13597.80   | Etat DRAC  | 3411    | 25.08       |

|       |          |             |           |       |
|-------|----------|-------------|-----------|-------|
|       |          | Département | 4079.34   | 30    |
|       |          | Commune     | 6107.46   | 44.92 |
| Total | 13 597.8 |             | 13 597.80 |       |

### **2014/78 Emplois saisonniers centre de loisirs**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à recruter des adjoints d'animation pour le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs cet été dans la limite de 8 animateurs maximum par mois. Ces agents seront rémunérés sur l'indice brut 297, le contrat permettra le paiement d'une heure supplémentaire par jour et le versement d'une astreinte de 10 € par nuit pour les animateurs participant aux camps.

### **2014/79 Vacation pour les animateurs stagiaires centre de loisirs**

**Considérant** que les animateurs stagiaires recrutés pour le centre de loisirs sont mis à disposition de la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- D'ACCORDER à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 une vacation de 30 € brut par jour aux animateurs stagiaires du centre de loisirs.

### **2014/80 Commissions consultatives**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DÉSIGNE les membres de commissions consultatives :
  - Commission consultative d'Ardevon : M. Gael Normand, Mme Estelle Audienne, M. Philippe Farcy ;
  - Commission consultative de Boucey : M. André Leroy, Mme Valérie Roger-Théault, Mme Valérie Collin, M. Joel Délépine, M. Alain Ducruet ;
  - Commission consultative de Cormeray : M. Sylvain Desgranges, M. Lucien Faguais, M. Alexandre Macé ;
  - Commission consultative de Cury : M. Marc Lechat, M. Louis Trécan, M. Alain Pivert, M. J.C Barbier ;
  - Commission consultative de Les Pas : M. Charles, M. Hardy, M. Rondin ;
  - Commission consultative de Moidrey : Mme Michèle Mahé, M. Guy Quemerais, M. Philippe Lesage.

### **2014/81 Bureaux CCAS Communes associées**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DÉSIGNE M. Eric Dechancé et Mme Mariannick Ameline Freisneau pour siéger dans les conseils d'administration des bureaux de CCAS des communes associées.

### **2014/82 Commission des marais Boucey**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DÉSIGNE M. André Leroy, M. Eric Martel, M. Jean Pierre Debos et M. Henri Rapinel membres de la commission des marais de Boucey.

Mme Desgranges indique que ces personnes sont des locataires des marais communaux. M. Bichon ajoute que la commission a un rôle à jouer dans le comité de pilotage du projet du conservatoire du littoral et dans la gestion des retenues d'eau.

### **2014/83 Comité technique, représentants du conseil**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- DÉSIGNE M. André Denot, M. André-Jean Belloir, M. Claude Lemétayer représentants titulaires ; Mme Véronique Delépine, Mme Noelle Desgranges, M. Daniel Cachera représentants suppléants du conseil municipal pour siéger au comité technique.

### **2014/84 Commission communale des impôts**

**Vu l'article 1650-1 du code général des impôts,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- DE DRESSER les listes de contribuables proposés à la DGFIP pour la constitution de la commission des impôts de la façon suivante :

Liste pour les commissaires titulaires :

M. Pascal. Lendormy, M. Philippe Gasnier, M. Marcel Desgranges, M. Daniel Lemaitre, Mme Denise. Bazin, M. Alain. Ducruet, M. Gabriel. Gilbert, Mme Viviane Lecharpentier, M. Guichard, M. Lucie Cordier, M. Louis Trécan, M. Joel. Delépine, M. Michel Percevault, Mme Guillemette. Briquet, Mme Thérèse Robidel, M. Louis Bichon ;

Liste pour les commissaires suppléants :

Mme Thérèse Robidel, M. Phillippe Schwan, M. Jacques Collin, Mme Collette Louiche, M. Johnny Delépine, M. Henri Michel Dobetzky, Mme Dominique Bretteville, M. Jean Gédouin.

### **2014/85 Auberge de jeunesse : demande de remboursement**

**Considérant** que l'association archéologique universitaire de Bourgogne a réservé le 16 janvier 2014 l'auberge de jeunesse pour 50 personnes (nuitée et petit déjeuner) pour la nuit du 23 au 24 avril et a versé un acompte de 30 % soit 262.65 €. Le 3 avril, l'association a annulé le séjour faute d'inscriptions. L'association demande si elle peut être remboursée en tout ou partie,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- DE REMBOURSER à titre exceptionnel l'acompte de 262.65 € versé par l'association.

### **2014/86 Demande de participation exceptionnelle à l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Moidrey**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de verser à l'AFR de Moidrey une participation exceptionnelle de 600 € sous réserve que l'association foncière délibère favorablement sur sa dissolution et mette en œuvre la procédure de dissolution.

M. Belloir précise qu'il a recommandé à l'AFR de se rapprocher du syndicat des marais de Pontorson pour que les riverains puissent faire réaliser l'entretien du ruisseau aujourd'hui entretenu par l'AFR de Moidrey moyennant une contribution à l'hectare payée par les riverains.

**2014/87 Convention de partenariat avec La Poste**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer une convention de partenariat avec La Poste pour la création d'enveloppes au visuel de Pontorson pré affranchies.

M. le Maire profite de ce point pour évoquer la recherche de locaux pour certaines associations notamment les restos du cœur, la musculation et le stockage de l'association Interlude. L'utilisation de la salle communautaire située rue des colverts est évoquée ; le tennis de table devrait dans ce cas réintégrer la salle omnisports, cependant se pose la question du coût du chauffage. Mme Schvan évoque les locaux de l'ancienne buanderie hospitalière. M. le Maire répond qu'il en discuté la veille avec le Directeur de l'Hopital et qu'il attend sa réponse. M. Cachera et Mme Delépine partage l'intérêt de Mme Schvan pour ces locaux. M. le Maire indique que le déménagement des restos du cœur est prévu le 25 juin et passe la parole à Mme Cordier de l'association locale des restos du cœur. Mme Cordier indique que l'association a besoin d'une surface d'environ 500 m2 dont deux bureaux et des locaux de stockage, elle précise le périmètre géographique d'intervention de l'association. M. le Maire ajoute que 500 m2 serait l'idéal mais qu'une superficie de 350 m2 bien organisée permettrait de répondre au besoin. M. Lemétayer suggère d'acquérir l'immeuble sis 14 rue de la Libération (ex atout vente). M. Dechancé estime que cet immeuble n'est pas adapté, qu'il serait préférable dans ce cas de construire.

M. le Maire conclut en disant que cette question concernant l'acquisition d'un immeuble devra être étudiée en commission. Il demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de se mobiliser sur ce dossier concernant les Restos du Cœur.

**2014/88 Désignation d'un délégué pour la Fédération française des stations vertes :**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DÉSIGNE Mme Maryvonne Fleury Lendormy, représentante de la Commune de Pontorson pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération française des stations vertes.

**2014/89 Amicale laïque : demande de subvention exceptionnelle du club photo**

Mme Dobetzky fait part de la demande du club photo. Il est convenu qu'il faudra trouver un

autre support que les panneaux électoraux d'une part pour des raisons réglementaires, d'autre part pour des raisons esthétiques.

Sous réserve que le respect de la réglementation relative au droit à l'image soit assuré,  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 630 € au club photo amicale laïque.

### Questions Diverses

M. Lemétayer demande ce qu'il en est des tarifs des services périscolaires présentés en commission et non en conseil. A la demande de M. le Maire, Mme Maudouit répond que le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour fixer les tarifs inférieurs à 100 €, il appartient donc à M. le Maire au vu des avis des commissions concernées de fixer ces tarifs puis d'en rendre compte au conseil municipal. M. Bichon rappelle que dans l'objectif de renforcer les effectifs du collège, la municipalité a souhaité harmoniser les tarifs périscolaires quel que soit le lieu de domicile des élèves. Il est donc envisagé d'adopter un tarif unique quel que soit le lieu de domicile en appliquant la revalorisation habituelle de 2 %. M. Lemétayer rappelle qu'il est défavorable à la mise en place d'un tarif unique car le déficit des services périscolaires est assumé par les contribuables de Pontorson et non par ceux qui ont choisi de s'installer dans les communes voisines. Mme Delépine répond que la Commune doit faire des efforts y compris financiers pour éviter des fermetures de classe. M. Dechancé ajoute que les parents des élèves des écoles de Pontorson font travailler les commerces locaux.

M. Lemétayer demande qu'à l'avenir les conseils municipaux commencent à l'heure fixée et propose de fixer les commissions plus tôt vers 18h. Une partie des conseillers municipaux précise qu'ils terminent le travail à 19h.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et qu'il n'y a pas de questions diverses, M. le Maire lève la séance à 23 h 03.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.

André DENOT  
Maire de Pontorson,

Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne  
Secrétaire de Séance,

